

AVIS AU PUBLIC

Projet de mise à 2 × 2 voies de la RD 1330 entre le carrefour de la Faisanderie et l'A1
communes de Aumont-en-Halatte, Courteuil, Senlis et Chamant

Maître d'ouvrage : département de l'Oise

Par arrêté préfectoral du 14 juin 2017, modifié par l'arrêté préfectoral du 07 juillet 2017, est prescrite du mercredi 06 septembre 2017 au vendredi 06 octobre 2017 inclus, sur le territoire des communes de Aumont-en-Halatte, Courteuil, Senlis et Chamant, l'enquête publique unique en vue de statuer sur les demandes présentées par le département de l'Oise, au titre de la décision administrative suivante :

- arrêté de déclaration d'utilité publique du projet de mise à 2 × 2 voies de la RD 1330 entre le carrefour de la Faisanderie et l'A1 – communes de Aumont-en-Halatte, Courteuil, Senlis et Chamant emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Senlis.

A l'issue de l'enquête publique, l'autorité compétente pour prendre la décision administrative précitée sera le préfet de l'Oise.

Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à l'ordonnance du tribunal administratif d'Amiens, M. Jean-Yves MAINECOURT, agent immobilier en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et se tiendra à la disposition du public en mairies de Aumont-en-Halatte, Courteuil, Senlis et Chamant aux dates indiquées ci-dessous :

- mairie de Aumont-en-Halatte : le mercredi 06 septembre 2017 de 9 H 00 à 12 H 00 ;
- mairie de Courteuil : le samedi 16 septembre 2017 de 9 H 00 à 12 H 00 ;
- mairie de Senlis : le mercredi 20 septembre 2017 de 14 H 00 à 17 H 00 ;
- mairie de Chamant : le vendredi 06 octobre 2017 de 14 H 30 à 17 H 30

où toute correspondance pourra lui être également adressée.

Dépôt du dossier et du registre

Pendant 31 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquête seront mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat des mairies de Aumont-en-Halatte, Courteuil, Senlis et Chamant et à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme.

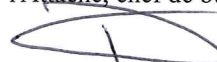
Le dossier d'enquête publique sera mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Oise www.oise.gouv.fr (rubrique « Publications », « Publications légales », enquêtes publiques 2017) pendant toute la durée de l'enquête.

Il sera également consultable pendant la même période sur un poste informatique, mis à disposition du public, **en mairie de Senlis** aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations éventuelles pourront être adressées par voie électronique à l'adresse suivante : **enquete-publique-rd1330@outlook.fr** à l'attention du commissaire-enquêteur. Dans ce dernier cas, les messages seront imprimés et annexés aux registres.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies de Aumont-en-Halatte, Courteuil, Senlis et Chamant et à la Préfecture de l'Oise pendant un an. Ils seront publiés et consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Oise pendant la même durée.

Pour le Préfet et par délégation,
l'Attaché, chef de bureau



Loïc DONNEZ

